

10 Mars 2016

Édition 2, Numéro 3

Nouvelles de Val-Joli



Membres du conseil :

M. Rolland Camiré
M. Sylvain Côté
M. Philippe Verly
M. Gilles Perron
M. Raymond Côté
M. Stéphane Robidas
Mme Josiane Perron

Hôtel de Ville :

Julie Brousseau, DG
Marie-Ève Parr, Inspectrice
Line D. Letendre, Secrétaire
Pier Lacasse, resp. Voirie
Stéphane Côté, empl. Voirie
Diane St-Pierre, Concierge



500, Route 249
Val-Joli, Québec
J1S 0E8

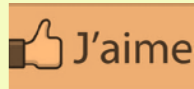
TÉLÉPHONE :
(819) 845-7663

TÉLÉCOPIEUR :
(819) 845-4399

**ADRESSES
ÉLECTRONIQUES :**
mairie@val-joli.ca
direction@val-joli.ca
secretariat@val-joli.ca
urbanisme@val-joli.ca
voirie@val-joli.ca
loisirs@val-joli.ca

Retrouvez-nous, à l'adresse :

www.val-joli.ca



Facebook
Loisirs de Val-Joli

MOT DU MAIRE

Une rencontre a eu lieu cette semaine avec les élus de la ville de Windsor et ceux de Val-Joli concernant les dossiers de l'aqueduc et pour le dossier des débordements dans le secteur St-Gabriel. Je peux vous confirmer que ce ne sont pas des dossiers faciles et simples car nous rencontrons des embûches de tous bords et de tous côtés.

La municipalité a mandaté la firme WSP pour préparer les plans et devis pour la réfection d'une partie du rang 10 sur 2.5 kilomètres. On verra ce que la firme va nous proposer et on procédera à l'appel d'offre pour faire des travaux cet été.

Une entente est intervenue avec Hydro-Québec concernant l'achat du Parc de l'énergie près du poste des Cantons dans le rang 12. Nous ne pouvions plus avoir d'accès depuis déjà plusieurs années. Les problèmes avec ce parc ont commencé avec les attentats du 11 septembre 2001 et tous les propos que les journalistes ont tenus sur l'accessibilité des postes de distribution d'électricité.

Rolland Camiré

MOT DE LA DIRECTRICE-GÉNÉRALE

Mme Julie Brousseau, directrice générale

Dans le cadre de la révision du Plan de mesures d'urgences de la municipalité, nous sommes à créer une liste de potentiels bénévoles ou professionnels qui pourraient nous aider de par leurs connaissances et compétences sur certaines points et/ou procédures.

Si vous croyez être cette, personne, SVP faites nous parvenir vos coordonnées.

PAIEMENT DE TAXES 2016

Votre premier paiement de taxes municipales était dû le 11 mars.



S'il est difficile pour vous de payer en 4 versements, vous pouvez planifier vos versements autrement, en autant que ceux-ci soient effectués avant les dates indiquées sur les petits coupons. Autrement dit, vous pourriez nous verser des montants à partir de janvier (ex.: si vos taxes s'élèvent à 1000\$, vous pourriez payer 125\$ par mois pendant 8 mois, par chèque ou sur AccèsD).

Line D. Letendre, sec. adjointe

ENTRETIEN DES PROPRIÉTÉS

Avec le printemps qui arrive à grands pas, nous vous invitons à penser à embellir le paysage par un entretien extérieur méticuleux de votre propriété.

Le ramassage des nuisances visuelles est un impératif afin de conserver un bon voisinage et d'éviter des plaintes et amendes. Profitez de la cueillette des **gros rebus d'avril** pour faire du grand ménage autour de votre propriété. Soyons fiers de notre municipalité !



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2016

Voici un résumé des principales décisions de la réunion du 7 mars dernier:

- Adoption du Règlement général uniformisé 2016-01 de la municipalité de Val-Joli
- Entente entre Hydro-Québec et Val-Joli concernant la vente du lot 3 678 120
- Demandes de CPTAQ lot 3 677 787 Route 143 et lot 5 685 234 Rang 10
- Demande de changement d'usage, lot 3 677 787
- Demande de changement d'usage activités industrielles artisanales dans le village
- Achat d'huiles et d'asphalte froid en sac pour la voirie
- Octroi de contrat à la firme Groupe WSP pour le pavage de la partie centrale du Rang 10
- Lettre d'appui pour le renouvellement de permis d'Autobus Carignan
- Commandite pour le Gala Tournesol d'or
- Commandite pour l'Exposition de Richmond
- Avril, mois de la Jonquille
- Retrait de la croix de chemin du Rang 10



Notez que le bureau municipal sera fermé les 25 et 28 mars en raison du congé pascal.

REGLEMENT GÉNÉRAL SUR LES NUISANCES

Je vous insère quelques articles de notre règlement général 2013 concernant les nuisances prohibées afin que vous puissiez effectuer les efforts nécessaires, pour vous conformer à celui-ci.

Article 9 Branches mortes, débris, ferraille, déchets, substances nauséabondes

Le fait de laisser, déposer ou jeter des branches mortes, des débris de démolition, de la ferraille, des déchets, du papier, des bouteilles vides, de la vitre ou des substances nauséabondes sur ou dans tout immeuble constitue une nuisance et est prohibé.

Article 10 Véhicule hors d'état de fonctionnement

Le fait de laisser, déposer ou jeter dans ou sur tout immeuble un ou plusieurs véhicules automobiles fabriqués depuis plus de sept (7) ans, non immatriculés pour l'année courante ou hors d'état de fonctionnement, constitue une nuisance et est prohibé.

Article 11 Hautes herbes

Le fait de laisser pousser des broussailles ou de l'herbe jusqu'à une hauteur de vingt-cinq (25) centimètres ou plus, dans les zones d'habitation ou commerciale constitue une nuisance et est prohibé.

Tout propriétaire d'un immeuble en zone industrielle doit s'assurer que les broussailles ou l'herbe soient coupées sur son immeuble, au moins une fois par année, entre le 1^{er} juillet et le 31 juillet.

Article 12 Mauvaises herbes

Le fait de laisser pousser sur un immeuble des mauvaises herbes constitue une nuisance et est prohibé.

Sont considérées comme des mauvaises herbes les plantes suivantes :

- 1) Herbes à poux (ambrosia SPP)
- 2) Herbes à puce (Rhusradicans)
- 3) Berce de Caucase

INSPECTRICE EN URBANISTE

Veuillez prendre note que notre inspectrice en urbaniste sera absente pour des raisons familiales pour une période approximative de deux semaines, soit du 14 au 25 mars 2016.



TRANS APPEL - TRANSPORT AU CRÉPUSCULE EN DÉBUT DE SOIRÉE

À l'essai depuis le début d'octobre 2015, le transport en début de soirée est maintenant disponible à tous les citoyens du Val-Saint-François afin de favoriser l'accès aux activités physiques et culturelles de soir ou le retour à la maison en fin de journée sur semaine. Le service est offert à l'année, du **lundi au jeudi** entre 18h00 et 19h30. Le « Transport au crépuscule » offre quatre circuits en partance de Windsor pour établir des liaisons avec l'ensemble des villes et municipalités du Val.

Plus de 100 points d'arrêt ont été approuvés où les minibus s'arrêteront afin de prendre ou de déposer les usagers. L'installation des panneaux d'arrêt se fera dès le printemps 2016 sur l'ensemble du territoire.

Tous les déplacements sont sur réservation par téléphone seulement. Les citoyens doivent obligatoirement être inscrits chez Trans-Appel et avoir réservé leur place **avant 15h00, la veille** de leur déplacement.

Le coût est de **\$3,25** pour un aller simple, payable en argent comptant avec monnaie exacte dès qu'on monte à bord, au point d'embarquement. Si plusieurs déplacements sont prévus il est aussi possible de se procurer, sur les heures de bureaux, des billets de transport.



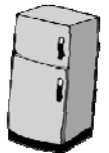
Pour toute information, inscription, réservation ou annulation, contactez Trans-Appel par téléphone aux numéros 819-845-2777 ou 1-800-716-2777. Pour nous suivre sur Facebook : <https://www.facebook.com/TransAppel/>.

COLLECTE DES GROS REBUS

Notre collecte de gros rebuts se tiendra le **vendredi, le 24 avril** prochain.

MATÉRIAUX ACCEPTÉS

Meubles et électroménagers
 Cheminée préfabriquée (en bout de 3')
 Branches (attachées en bout de 4' x 1' de diamètre)
 Toile et tôle de piscine (les couper en morceaux)
 Bicyclette, brouette, cages (plastic et métal)



★★★ **Les matériaux ne doivent pas être dans des remorques (trailers) ni dans une boîte de camion**, car dans ces cas, ils ne seront pas ramassés, à cause des risques d'endommager vos remorques ou de causer des blessures accidentelles aux travailleurs. ★★★

NOUVEAUX FORMULAIRES DE DEMANDE DE PERMIS

L'inspectrice, Marie-Ève Parr, tient à vous informer que de nouveaux formulaires de demandes de permis, adaptés aux différentes requêtes possibles, ont été créés et sont disponibles en copie papier au bureau municipal ou dans la section "Urbanisme" sur notre site Internet de la municipalité au : www.val-joli.ca.

Vous pouvez les imprimer, les compléter et venir les déposer au bureau. L'inspectrice vous contactera par la suite pour finaliser la demande.



ENTENTE INTERMUNICIPALE EN LOISIRS

Je vous rappelle que nous avons une entente avec la Ville de Windsor concernant les sports et loisirs ci-dessous. Si vous désirez bénéficier de ces activités, vous ne payez que les frais exigés par la Ville de Windsor, la somme exigible pour les non-résidents étant assumée par votre municipalité de Val-Joli.

Baseball mineur	Bibliothèque	Cadets
Crosse mineure	Soccer mineur (extérieur)	Soccer mineur (intérieur)
Hockey mineur	Karaté	Service d'animation estivale
Patinage artistique	Patinage libre	Scouts et guides
Piscine (extérieure seulement)	Bibliothèque	

Pour information sur ces loisirs, communiquez avec Danika St-Pierre ou avec son remplaçant, Maxime Dextrateur, Ville de Windsor, au 819-845-7888, poste 221 ou à services-recreatifs@villedewindsor.qc.ca.

Depuis quelques mois, la Ville de Windsor n'inclut plus la **piscine intérieure** (bain libre et cours de natation) dans l'entente. Pour vous inscrire, communiquer directement avec l'école secondaire Le Tournesol au 819-845-2728 (poste 15753).

→ Veuillez aussi noter que le **Service d'Animation Estivale de St-Claude** ne fait pas partie de l'entente intermunicipale et ne sera plus remboursé par la municipalité Val-Joli.

Comité des LOISIRS

Aussi, pour ceux qui prennent des photographies lors des activités de loisirs, nous aimerions en recevoir une copie. Il est toujours plaisant d'en insérer dans notre journal! Envoyez-les à Yannik à loisirs@val-joli.ca ou à Line à secretrariat@val-joli.ca.



Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour la ligue de balle-molle intermunicipale (marqueurs, entraîneurs, arbitres) pour notre saison 2016.

CORRECTION DANS LES HEURES DE BALLE-MOLLE 2016



Ligue de balle-molle AMICALE INTERMUNICIPALE

POUR LES ENFANTS DE

5-12 ANS ET DE **13-16 ANS**

Groupe 1 : 5 à 7 ans	(Maternelle – 2e année) :	les mardis à 18h
Groupe 2 : 8 à 9 ans	(2e-3e année) :	les mardis à 19h
Groupe 3 : 10 à 12 ans	(4e à 6e année) :	les mardis à 20h
Groupe 4 : 13 à 16 ans		les jeudis à 19h



Fermeture de la patinoire du parc des Loisirs



La température très capricieuse de notre hiver 2015-2016 ainsi que les conditions prévues dans les prochains jours font en sorte que la municipalité a décidé de fermer la patinoire. En espérant que cela nous mènent plus rapidement vers le printemps.